

Le Projet éducatif territorial (PEDT) 2021-2024

Le Projet éducatif territorial regroupe des activités variées proposées aux écoliers thézanais via des parcours « découverte » ou des cycles par période scolaire.

- Les activités du PEDT sont proposées chaque lundi, mardi, jeudi et vendredi, entre 16 h 30 et 18 h 30 pour la maternelle et de 16 h 15 à 18 h 30 pour l'élémentaire.
- Les ateliers sont proposés aux enfants de 3 à 11 ans.
- Les activités sont réalisées dans le cadre de l'Alp (Accueil de loisirs périscolaire) pour les élèves scolarisés en maternelle et élémentaire.

Des formations sont également mises en place pour les agents municipaux, afin de les former aux diverses activités proposées dans le cadre du PEDT.

La commune compte une école maternelle et une école élémentaire.

Chaque école est dotée d'un Accueil de Loisirs Périscolaire qui gère l'accueil des enfants le matin, le midi et le soir.

L'organisation de la semaine reste à 4 jours, suite à la concertation entre les directrices d'école, les parents d'élèves, les élus et les services municipaux.

Les horaires (hors protocole sanitaire) sont les suivants :



Pour compléter l'offre, la Communauté de Communes propose un Accueil de Loisirs Extrascolaire pour le mercredi « Plan mercredi » et les vacances scolaires.

Quel que soit l'âge et la structure, les précédents PEDT ont permis de créer des « parcours découverte » permettant :

- aux enfants et aux jeunes de découvrir des pratiques différentes,
- aux animateurs de mettre en pratique leur savoir-faire, et se former à l'accueil d'enfants à besoins spécifiques.

DE L'ÉVALUATION AUX NOUVEAUX DEFIS

La commune a fait de l'éducation sa priorité depuis plusieurs années. Lors de la rédaction du premier PEDT, elle définissait le projet comme une démarche pour assurer la continuité et la cohérence éducative des différents temps de vie des enfants.

Le PEDT amène à faire travailler les services municipaux de manière transversale.

Le recueil des données fait apparaître que le PEDT structure le projet de plusieurs services et notamment des services directement en lien avec les enfants.

La coordinatrice a évalué le PEDT pour accompagner les acteurs éducatifs et pour aider les élus à formuler une stratégie éducative.

Les éléments recueillis auprès des enfants ayant participé au parcours montrent que :

Les temps périscolaires sont toujours largement fréquentés et la plage horaire maintenue de 7h30 à 18h30. Avec les TAP les activités étaient mises en place à heure fixe, en présence des enfants inscrits

du début à la fin. Depuis, des modifications ont été apportées, après le passage aux 4 jours, afin de prendre en compte les départs des enfants qui s'effectuent désormais de manière très échelonnée.

De ce fait, les ateliers à thèmes suivis sont difficiles à maintenir car certains groupes se retrouvent rapidement avec seulement 4 ou 5 enfants, d'autres restent jusqu'à 18h30 ou partent de manière irrégulière suivant les plannings et les possibilités des parents.

Il faut également tenir compte du moment du goûter de 16h15 à 16h30 et des APC (activités pédagogiques complémentaires), mis en place par l'école, par classe et par petits groupes, le lundi, mardi et jeudi de 16h15 à 17h en élémentaire et de 16h30 à 17h15 en maternelle.

Il a donc été nécessaire d'adapter les activités en tenant compte de tous ces éléments tout en respectant ces moments partagés avec les enfants et en veillant à leur bien-être.

Avec la crise sanitaire depuis mars 2020, le cloisonnement par classe, la distanciation, le port du masque, les contraintes concernant les objets partagés ont eu un impact sur l'organisation mais surtout sur le bien vivre ensemble.

Le planning des activités du départ a donc été adapté et nous avons tenu compte de cette période de contraintes et de stress pour les enfants. Le contenu a été décidé avec eux, leurs permettant de prendre des décisions, d'en discuter, de s'entendre et de choisir ensemble, en fonction de leur besoin du moment, dans la mesure du possible et en respectant les différents protocoles.

En élémentaire, les jeux de société, musicaux, collectifs en extérieur, ping-pong ont été demandés par certains groupes. Les activités manuelles à thèmes ont été appréciées, notamment l'origami. Elles ont permis de développer la patience, la dextérité et la créativité. D'autres groupes ont été séduit par **l'atelier maquette**, leur permettant de créer ensemble, en s'entre-aidant, des petits univers à eux en miniatures (petits intérieurs, chambres ou salons ou encore un parc d'attraction miniature ou un terrain de foot). **L'atelier plantes** a permis à certains de découvrir diverses possibilités de plantations (tomates, courges, plantes grasses et d'appartement). **Des moments de détente** ont également été mis en place au petit jardin. Comme chaque année **la danse et le chant** étaient présents pour le spectacle de Noël et a été très apprécié par les enfants. L'organisation était différente car chacun a dirigé les répétitions avec sa classe proposant plusieurs petits spectacles. Cette année nous avons également eu la chance de créer **un spectacle écrit et composé par la classe**, en présence d'une guitare, d'un violon et de percussions.

Les jeux de ballons ont été intégrés petit à petit en tenant compte du protocole.

En maternelle, il a été proposé la danse, le chant, les jeux de société, des jeux autour des premiers secours, des arts plastiques, des jeux de balle et de ballon, des jeux musicaux, des activités manuelles à thèmes (création de boules de Noël, décorations pour la salle, cadeaux fêtes des mères et des pères ...)

A la demande des enfants des ateliers de relaxation après le repas.

Des groupes de discussions avec les enfants autour du corps humain pour leur expliquer que tout le monde est fait pareil et que le corps est personnel.

Un nouveau planning d'activités pour la rentrée est en cours et sera finalisé lors de la réunion de rentrée. Les informations seront transmises aux parents. Nous espérons pouvoir remettre en place les diverses réunions dans de bonnes conditions suivant les directives en septembre.

Les équipes travaillent ensemble afin d'améliorer la communication.

Malgré cette période perturbée et un protocole contraignant, nous avons essayé de maintenir le vivre ensemble au sein des groupes en œuvrant pour le bien-être des enfants, de les stimuler et de garder les bons moments.

L'ARTICULATION DU PEDT AVEC LE PROJET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE

Une des ambitions municipales vise à rendre acteur l'ensemble des personnes qui participe au projet de la structure. Le PEDT va continuer à mettre en œuvre un projet ambitieux visant la continuité éducative et l'articulation des projets scolaires et périscolaires.

Deux axes sont au cœur du projet :

1) CREER LES CONDITIONS DU BIEN-VIVRE ENSEMBLE

Les Accueils de Loisirs Périscolaire doivent permettre aux enfants, ou aux jeunes, de vivre de vrais temps de repos, de coupure, correspondant à leurs besoins et à leurs rythmes. Sollicités en quasi-permanence, ils n'ont que très peu de temps à eux. L'articulation du temps libéré et du temps libre leur permettant de se ressourcer, de récupérer, de déconnecter, doit être au cœur des propositions du projet. Les enfants sont porteurs de très nombreuses attentes de la part du monde des adultes et il apparaît prépondérant que des soupapes leur soient accessibles.

Les ALP doivent proposer des espaces et des temps de loisirs éducatifs en vue de promouvoir le bien-être des publics. Les postures des animateurs peuvent être un des éléments qui participent à l'atteinte de cet objectif. En ce sens, la formation revêt une place centrale.

2) RENFORCER LE BAGAGE CULTUREL DES ENFANTS ET DES JEUNES pour ETRE EN REUSSITE

Au travers de ce deuxième axe, les ALP souhaitent contribuer au développement des apprentissages. En suivant cet objectif, les structures seront des espaces de proposition, d'expérimentation et d'acquisition.

Les équipes d'animation proposeront :

- Des espaces aménagés correspondant aux spécificités et projections des enfants ainsi qu'à leur besoin d'autonomie et de liberté de choix,
- Des activités correspondant au niveau de développement et aux particularités.

Le projet souhaite également laisser une place importante aux usagers et les publics seront au centre des préoccupations. Ils auront le droit de se tromper, de ne « rien faire ». Pour les plus jeunes, un travail autour de la posture de l'accueillant sera mené. Pour les plus grands, la pédagogie de projet sera privilégiée.

Pour que le projet de l'accueil soit le plus adapté aux publics et pour que les acteurs partagent un sens commun, un travail de diagnostic et d'état des lieux recensant les besoins des familles sera mené.

LE PERIMETRE TEMPOREL DU PEDT

Depuis la mise en place du premier PEDT, la question de la continuité éducative et de la complémentarité des temps de l'enfant est au cœur des préoccupations municipales. Aussi, pour le prochain PEDT, le périmètre temporel sera le suivant « Articuler les nouvelles activités périscolaires avec le reste du temps périscolaire ».

TARIFS ET MODALITES D'INSCRIPTION

La commune a opté pour la gratuité du dispositif.

Les enfants qui bénéficient du PEDT doivent au préalable être inscrits sur l'ALP, avec un forfait mensuel établi en fonction du Quotient Familial.

Aucune majoration n'a été appliquée quand les NAP (nouvelles activités périscolaires) ont remplacé les TAP (temps d'activités périscolaires) qui étaient pour leur part financés par l'Etat.

A.L.P. (en fonction du Quotient Familial mensuel)	1 ^{ère} tranche inférieure à 600€	2 ^{ème} tranche de 600 à 900 €	3 ^{ème} tranche supérieure à 900 €
Forfait mensuel	15.00 €	17.00 €	19.00 €
Par présence exceptionnelle	3.00 €	4.00 €	5.00 €
De 12h00 à 12h20 (à l'unité)		0.50 €	
Prix du repas	2.50 €	3.20 €	4.00 €

COMITE DE PILOTAGE

Le comité de pilotage se réunira en plénière chaque année pour mettre à distance les actions et les intentions, dresser le bilan annuel sur la base des évaluations et fixer les orientations stratégiques de l'année suivante

Ce comité regroupera les personnes suivantes :

- Le Maire
- L'élue Déléguée au Projet éducatif de Territoire & à l'éducation
- La Directrice de l'ALP
- La coordinatrice de l'ALP
- Les Directrices d'écoles
- La référente CAF
- Les délégués des parents d'élèves

ORGANISATION FONCTIONNELLE

L'évaluation du PEDT précédent a montré la nécessité de travailler en transversalité pour une meilleure appropriation et accompagnement des équipes.

- Elue pilote : Marie CORDIER, Adjointe au maire, en charge du CCAS et des Affaires Scolaires
- Coordinatrice : Nadia ALRIC, Directrice Administrative de l'ALP.

LES DISPOSITIFS RECONDUITS

A. Les Parcours « découverte »

Éléments centraux des précédents PEDT, les « parcours découverte » continueront d'être proposés aux enfants qui fréquentent les différentes structures. Ces parcours, de nature diverse, s'appuient sur un état des lieux de la pratique hors classe des enfants.

Avec la crise sanitaire ces ateliers ont été dénaturés puisque proposés par classe, et non plus en fonction de la demande de l'enfant. Néanmoins, les enfants étaient satisfaits de pouvoir exercer des activités communes.

B. PEDT et éducation au goût

Depuis la signature du premier PEDT plusieurs actions ont été menées autour de l'alimentation. De manière générale, ces actions s'inscrivent dans du travail partenarial avec au cœur du dispositif l'enfant.

Dans le cadre du prochain Projet Educatif Territorial, ces actions prendront place à la fois dans l'axe autour du *Bien vivre Ensemble*, mais aussi dans l'axe autour de la *citoyenneté et du développement durable* avec des actions autour du gaspillage alimentaire.

LES NOUVEAUX DISPOSITIFS DANS LE PROCHAIN PEDT

A. Les enfants à « besoins spécifiques »

L'étude de la population montre que le nombre d'enfants à « besoins spécifiques » augmente et que certaines situations, de plus en plus complexes, viennent fragiliser les pratiques des agents municipaux comme ceux de l'Éducation nationale et l'accueil des enfants. Face à ces problématiques, il est possible de s'appuyer sur des Assistants de Vie Scolaire (AVS), de former les acteurs de tous les services, de créer des relais internes et des Projets d'Accueil personnalisés et de penser l'accueil de l'enfant comme un parcours global impliquant une multitude d'acteurs.

Le constat :

L'évaluation donne à voir que plusieurs dispositifs sont proposés aux familles dont l'enfant a un besoin spécifique.

- ↳ La loi oblige la scolarisation des enfants en situation de handicap dans l'école du quartier.
- ↳ La loi n'oblige en rien l'accueil en péri ou en extrascolaire.

Pour l'ensemble des structures qui accueillent des enfants à « besoins spécifiques », trois principes doivent être pris en compte :

- ↳ Le principe de non-discrimination en raison d'un handicap (article 225-1 et 225-2 du Code pénal).

↳ Le principe d'égalité de traitement devant le service public.

↳ L'obligation d'accessibilité des lieux recevant du public, posée par la loi du 11 février 2005 et précisée par le décret 2006-555 du 17 mai 2006.

L'accueil de l'enfant doit conduire à la mise en place d'un projet actant les conditions et les modalités de mise en œuvre et tout refus d'accueil doit être « précédé d'un dialogue approfondi avec la famille et doit être motivé par des éléments objectifs et circonstanciés rendant impossible cet accueil ».

L'évaluation du PEDT, donne à voir les actions et dispositifs déjà en place, les améliorations et les manques. L'état des lieux fait apparaître plusieurs éléments :

- Mise en place d'actions de sensibilisation et de prévention, au travers du règlement intérieur.
- Compétences limitées pour faire face à des situations complexes : les agents municipaux sont souvent démunis lorsque l'AVS n'intervient pas sur le périscolaire.

Pour améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap plusieurs améliorations doivent être apportées à cette politique :

- Des formations professionnelles proposées à l'équipe d'animation,
- Le recrutement d'Assistant de Vie de Loisirs pour prendre le relais des Assistants de Vie Scolaire.

B. PEDT et savoir nager

Lors de la dernière année du PEDT, un nouveau dispositif a été expérimenté. Ce dispositif vise à permettre à des enfants qui entrent dans la compétence du « savoir nager » de bénéficier d'un « parcours éducatif ».

Ce dispositif se travaille en partenariat avec l'Éducation nationale.

Ces deux dispositifs permettent également de travailler à la fois *l'axe du Bien-vivre*, en insistant sur la question de l'estime de soi et *l'axe de la réussite*.

POUR CONCLURE

Le PEDT que nous signons ici est placé sous le signe du partenariat et de l'articulation entre les projets d'école et les projets de l'Accueil de Loisirs Périscolaire.

Par ailleurs, dans la continuité des précédents PEDT, des parcours éducatifs ou « de découverte » sont déjà proposés et continueront d'exister à la fois sur le temps scolaire, mais aussi sur le temps périscolaire, avec comme ambition de permettre à chaque enfant de rencontrer des situations éducatives variées pour le mettre en réussite.

Ces différents projets, les différents dispositifs mis en place dans le cadre du PEDT sont communiqués à plusieurs occasions : lors des réunions de rentrée auxquels les responsables de structures sont conviés, mais aussi lors des conseils d'école.

Enfin, pour favoriser ce partenariat et rendre effectives la complémentarité et la cohérence éducative, les directrices d'école et les directrices de l'accueil périscolaire siègent ensemble dans des instances du PEDT.